

Mairie de  
SAINT-JEAN  
DE-BELLEVILLE  
Savoie

# COMPTE RENDU

## DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 27 FEVRIER 2015

Présents : Donatienne THOMAS, Francis PEISEY, Agnès ANDRE, Carine OLIVIER, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Christophe ROUX-MOLLARD, Laurent DUNAND, Dominique DUNAND, Guillaume BORDEAU, Olivier REILLER.

Excusés : Michel BORNAND, Jean BOURCET, Estelle LIBRERO

*Madame Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.*

#### POINTS SUR LES TRAVAUX

Le Conseil Municipal prend connaissance des travaux effectués par les agents municipaux durant le mois écoulé :

- Déneigement
- Travaux à la micro-crèche « Tournicoti »
- Mise en place d'un plancher à la salle polyvalente
- Pose de lambris dans la montée d'escaliers intérieure de l'école
- Entretien des véhicules

#### DEMANDE DE SUBVENTION DES COMMUNES

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire Tarentaise Vanoise, la commune de Saint Jean de Belleville a le projet de créer un enclos témoin en forêt communale afin de quantifier les dégâts liés au gibier dans les jeunes peuplements forestiers. Ces enclos ont plusieurs buts : vérifier si le gibier exerce ou non une pression trop forte sur les forêts et, si oui, sensibiliser tous les acteurs du monde forestier à cet enjeu.

L'opération consiste en :

- L'achat de fournitures permettant la création des enclos témoin
- La mise en place de ces enclos en forêt communale (enclos de 10 x 10 mètres, d'une hauteur de 2 mètres, avec une échelle de pénétration) dans une zone facilement accessible
- L'état initial de la régénération aussi bien dans l'enclos qu'à l'extérieur de l'enclos.

A terme, l'enclos devra permettre de quantifier l'impact du gibier sur la régénération et servir de support de sensibilisation aux acteurs du monde forestier.

Madame le Maire souligne que cette opération peut bénéficier d'un soutien de la Région Rhône Alpes au titre du CDDRA PSADER Tarentaise Vanoise.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'ENGAGER l'opération de « Suivi et sensibilisation de l'équilibre sylvo-cynégétique » pour un montant maximum de 2 998 €,
- DE SOLLICITER les aides maximales du Conseil régional Rhône Alpes dans le cadre du CDDRA PSADER Tarentaise Vanoise pour un montant de 1 199,20 €
- DE SOLLICITER l'autorisation du Conseil régional Rhône Alpes de démarrer l'opération avant l'obtention de l'arrêté attributif de subvention,
- ET AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en place de l'opération.

### DEMANDE DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal DECIDE de réserver au titre de l'année 2015 les aides suivantes :

- Concours de la Vallée de Tarentaise ..... 100 €
- L'ADASTA (association d'animation Notre Foyer)..... 90 €
- L'AFSEO (Association Française des Sclérosés en Plaque) ..... 90 €
- Vie Libre ..... 90 €

### HOPITAL DE MOUTIERS : ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE SANTE EN TARENTEISE

Suite à la décision de l'Agence Régionale de Santé relative à la fermeture de la chirurgie osseuse de l'Hôpital de Moutiers dès décembre 2015, le Collectif de l'Hôpital a rencontré le Conseil Municipal pour lui soumettre d'organiser un référendum pour le maintien de ce service.

Le Conseil Municipal, conscient qu'il faut poursuivre les actions pour tenter d'éviter la fermeture a émis quelques réserves quant à l'organisation de ce référendum qui n'est pas de la compétence de la municipalité.

Considérant le lancement par l'Etat (Agence Régionale de Santé Rhône Alpes) en décembre 2012 d'une étude pour élaborer un nouveau projet de santé pour la Tarentaise et le bassin d'Albertville et la mise en place à cet effet d'un Comité de Pilotage (CoPil) ;

Vu les délibérations prises par le Conseil Municipal le 25 janvier 2013 et le 20 septembre 2013 par lesquelles il était notamment demandé à l'Etat de :

- Prendre en compte les conditions géographiques particulières nécessitant, pour les besoins de santé publique, de maintenir le Centre Hospitalier de Moutiers en exercice de premier recours, notamment sur le plan de la chirurgie,
- Inclure une représentation des usagers au travers de l'association « Collectif pour l'Hôpital de Moutiers » dans le Comité de Pilotage mis en place par l'ARS pour élaborer un nouveau projet de santé pour la Tarentaise,

- Prendre en compte un diagnostic complet, sans occulter les populations touristiques pouvant atteindre 226 000 personnes dans le bassin de Moutiers, les temps de parcours pour accéder aux urgences qui sont déjà très largement supérieurs à 30 minutes, les immeubles hospitaliers et les savoir-faire,
- Examiner plusieurs scénarii de projets et les comparer avant de faire un choix,
- De prendre en compte les travaux de l'étude complémentaire financée par les collectivités locales rendue nécessaire du fait des carences de l'étude diligentée par l'ARS,
- Recevoir le Ministère de la Santé, le Collectif pour l'Hôpital et les élus du territoire ;

Considérant qu'aucune de ces requêtes portées par une trentaine de collectivités locales n'a été prise en compte ;

Vu le courrier de l'ARS en date du 12 décembre 2013 ayant transmis l'étude réalisée par la société KPMG sous le contrôle du CoPil, et notamment la répartition des activités proposée pour les trois sites hospitaliers qui se traduirait, pour Moutiers par :

- Le remplacement du service « Urgences » par « soins urgents et non programmés » avec une maison médicale
- La suppression totale de la chirurgie en traumatologie du ski
- Le développement du service de SSR (soins de suite et réadaptation)
- Le siège de la filière gériatrique et la HAD (hospitalisation à domicile)
- L'hôpital de jour en santé mentale ;

Vu l'étude de juin 2014 sur les hôpitaux d'Albertville, Bourg Saint Maurice et Moutiers réalisée par le cabinet VALLAYES sur commande des communautés de communes Cœur de Tarentaise, Vallées d'Aigueblanche et Val Vanoise Tarentaise qui relève notamment que :

- La comptabilité analytique montre que l'établissement de Moutiers est financièrement excédentaire, du fait notamment de la chirurgie et du SMUR hélicoptéré, alors que le CHAM est en déficit chronique depuis 2010,
- La suppression de la chirurgie à Moutiers en intersaison (depuis 2010) ne se traduit pas par un report des patients sur l'établissement d'Albertville, augmentant ainsi la « fuite des patients »,
- 21.000 habitants du territoire concerné (résidents permanents) se trouvent à plus de 30 minutes d'un hôpital, ce chiffre passant à près de 56.000 si les urgences de Moutiers sont supprimées,
- Sans services de chirurgie avec anesthésistes, pharmacie, banque de sang, radiologie, dans les mêmes locaux, le maintien des urgences et du SMUR est compromis à très court terme, une telle situation étant très difficile à gérer par les services de secours ;

Vu le projet alternatif relatif à la prise en charge hospitalière proposé par le « Collectif Pour l'Hôpital de Moutiers » qui, s'appuyant sur le contexte géographique, les temps de parcours et les populations saisonnières, considère qu'un véritable service d'URGENCES est indispensable à Moutiers, et que ce dernier n'est viable qu'en présence d'un plateau technique, il propose de spécialiser Moutiers dans son domaine d'efficacité historique en y développant un pôle de chirurgie osseuse, traumatologique et orthopédique complémentaire des autres établissements,

Rappelant que la fusion des hôpitaux de Moutiers et Albertville en 2005 avait été assortie de l'engagement qu'aucun service ne serait supprimé tant qu'un nouvel hôpital ne serait construit, ce qui n'a pas été respecté ;

Vu le courrier adressé, par les 5 maires des communes membres de l'association Les Trois Vallées, à Madame le Ministre de la Santé au cours de l'été 2014 l'alertant sur la situation qui pourrait devenir dramatique pour la sécurité des administrés et des vacanciers si de mauvaises décisions étaient prises ;

Vu le courrier adressé par le « Collectif pour l'Hôpital de Moutiers » à Madame le Ministre de la Santé le 12 octobre 2014 accompagnant l'envoi de l'étude Vallaeys et le projet alternatif proposé, lui demandant de poursuivre, au vu de ces éléments, les réflexions quelques semaines en corrigeant la méthode de travail :

- ✓ En élargissant le Comité de Pilotage aux représentants des usagers, du personnel et des maires de stations,
- ✓ En procédant à une étude d'impact comparant plusieurs scénarii ;

Considérant inadmissible l'absence de réponses à ces courriers, ni de la part de l'ARS qui en avait été destinataire, ni de la part du Ministère de la Santé ;

Vu l'annonce faite par l'ARS devant la presse le 5 novembre 2014 intitulée « La Santé en Tarentaise : enjeux, orientations et plan d'actions pour une offre adaptée aux besoins des populations » qui a été présentée oralement comme une décision ;

Constatant que cette annonce de l'ARS n'a aucunement répondu aux questionnements des communes du bassin de santé de Moutiers ;

Etant donné les annonces faites par la direction du CHAM du démontage définitif des équipements de chirurgie de Moutiers en avril 2015, et des menaces qui pèsent sur le service des urgences ;

Les communes du bassin de santé de Moutiers souhaitent de concert organiser en mars prochain avant la clôture de la saison de chirurgie osseuse à Moutiers, une consultation publique prenant la forme d'une enquête publique permettant un large débat et ainsi recueillir tous les avis, en comparant le plan proposé par l'ARS et le plan alternatif proposé par le « Collectif pour l'Hôpital de Moutiers » ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** l'ouverture d'une consultation publique prenant la forme d'une enquête publique intitulée « quelle offre hospitalière et médicale en Tarentaise demain ? »
- **DECIDE** de mettre à disposition du public un registre en mairie du lundi 2 au vendredi 20 mars 2015, aux horaires d'ouverture au public soit :
  - Les lundis et jeudis de 10h à 11h30
  - Le mardi de 14h à 15h30
  - Le vendredi de 17h à 19h

- DEMANDE qu'un dossier soit mis à la disposition du public comprenant, d'une part, les analyses et propositions de l'ARS et, d'autre part, celles du « Collectif pour l'Hôpital de Moutiers »
- DECIDE d'informer la population de cette enquête publique par voie d'affiches, insertion dans les publications municipales, communiqués de presse et envois,
- CHARGE le Maire de la mise en application de ces décisions.

## COMPTE RENDU SYNDICAT INTERCOMMUNAU

### □ CCCT:

- Désignation de représentants de la CCCT aux Conseils d'Administration du collège et du lycée
- Désignation d'un représentant de la CCCT auprès de l'association Tarentaise Vanoise Insertion (TVI)
- Désignation d'un représentant de la CCCT auprès de la SCA (Abattoir et Viande de Tarentaise)
- Désignation d'un représentant de la CCCT au Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Point d'information sur le schéma de mutualisation
- Débat d'Orientatoin Budgétaire 2015
- Modification statutaire du SMITOM
- Harmonisation des règlements intérieurs, tarifs et horaires des déchetteries des Menuires et de l'Ile Ferlay
- Rapport d'activité du camping de Notre Dame du Pré

### □ Syndicat du Morel :

- Débat d'Orientatoin Budgétaire 2015
- Modification des statuts du Syndicat du Morel : modification de l'article 6 qui définit le nombre de représentants de chaque collectivité partenaire, en portant à 9 (au lieu de 8 actuellement) le nombre de représentants par Communauté de Communes (CCCT et CCVA)
- Diagnostic « structures » : dans le cadre de l'opération TOSTA 2016 (travaux de réhabilitation des Toitures, Structures et Traitement d'Air), une consultation a été lancée pour la réalisation d'un diagnostic « structures » (poteaux porteurs, charpente,...) de manière à appréhender leur solidité et à recalculer les charges admissibles sur la toiture. Après analyse des offres reçues, la mission sera confiée au cabinet ALPES CONTROLES d'Albertville pour un montant forfaitaire de 2 350 €HT.
- Affaire judiciaire « Lansard » : le Tribunal Administratif a condamné l'entreprise Lansard à payer les notes d'honoraires de l'expert judiciaire.

## QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal a pris connaissance du compte rendu du Conseil d'Ecole qui a eu lieu le 24 février 2015
- Le Comité de Pilotage mis en place dans le cadre du Projet d'Education Territorial a validé la même organisation de Temps d'Activités Périscolaires pour la rentrée scolaire 2015 : soit 2 temps hebdomadaires d'une durée d'1H30 chacun, le mardi et le vendredi de 15H à 16H30

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Mission Locale Jeunes Albertville Moutiers relatif à l'appel de cotisation 2015. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire du paiement de la cotisation qui s'élève à 594,14 €
- Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de Madame Angèle LAYMOND dans lequel elle informe la municipalité de son souhait de ne plus louer la parcelle H758. Le Conseil Municipal décide de remettre ladite parcelle en location.
- Le Conseil Municipal décide de reconduire le concert dans le cadre du Festival Baroque de Tarentaise 2015 et autorise Madame le Maire à signer le contrat entre Musique et Patrimoine et la commune de Saint Jean de Belleville.

Le Maire,

Donatienne THOMAS.

